FLASH INFOS

Territoire des 2 Savoie

APF France handicap

Flash infos du 06/11/2020

Un flash info hebdomadaire pour un peu d'évasion, de l'information et beaucoup d'affection.

Un deuxième confinement vient de s'engager, peut-être encore plus difficile à vivre que le premier. Toute l'équipe d'APF France handicap souhaite plus que jamais vous apporter du soutien et reste mobilisée.

Si nos moyens sont plus aisés pour informer nos adhérents ayant les outils numériques, nous comptons profiter du fonctionnement de La Poste pour communiquer avec tous les autres.

Pour garder le lien avec vous tous, adhérents n'ayant pas accès au numérique, nous avons décidé de vous envoyer chaque fin de semaine ce flash infos « papier ». L'utilisation ou non du numérique conditionne en grande partie l'accès aux informations et le partage d'activités virtuelles. Certains d'entre-vous nous avaient demandé de supprimer leur adresse mail de nos listes de diffusion car ils préféraient lire le Zoom sur papier.

Aujourd'hui, si vous disposez d'une adresse mail, nous vous invitons à nous la communiquer afin que nous vous adressions tous les liens intéressants.

Quoi qu'il en soit, ce flash infos hebdomadaire vous donnera des informations ciblées sur les droits des personnes en situation de handicap durant cette crise sanitaire et vous éclairera sur des astuces ou moyens pour prendre soin de vous et vous distraire. De même, ce flash infos vous informera des actions menées par notre Association et des moyens de contacter l'équipe. Il pourra aussi vous faire appel pour des actions solidaires. Enfin, il vous témoignera soutien et affection, nous permettra à tous de conserver le contact et de prendre soin les uns des autres.

LES SORTIES

Les déplacements, avec attestation obligatoire, sont autorisés uniquement pour travailler, se rendre à un rendez-vous médical, porter assistance à un proche, faire des courses essentielles ou prendre l'air à proximité du domicile. Des dérogations pour les déplacements des personnes en situation de handicap et leurs aidants sont toutefois prévues dans le strict respect des gestes barrières qui restent obligatoires pour la santé de tous.

- Vous pouvez sortir, plus longtemps, (plus d'une heure) et aller plus loin de chez vous (plus d'un km).
- Vous pouvez sortir à pied ou en voiture.
- Vous pouvez aller dans un lieu de détente en plein air et ouvert au public.
- Vous pouvez sortir plus souvent.

Dans tous les cas, vous devez avoir avec vous votre attestation dérogatoire de déplacement (exemplaire joint à cet envoi) et tout document qui justifie votre handicap. Vous montrez les deux documents aux policiers s'ils vous contrôlent.

Si vous devez être accompagné, la personne doit avoir son attestation dérogatoire de déplacement habituelle pour chaque sortie.

Sur présentation d'un certificat médical, la dérogation **pour port du masque**, pour ceux qui ne sont pas en capacité de le porter, est maintenue. La sensibilisation des forces de l'ordre à ces dérogations est assurée

LES DELEGATIONS D'ANNECY ET DE CHAMBERY S'ADAPTENT A LA SITUATION

Toute les équipes sont mobilisées sur le Territoire des 2 Savoie.

L'accueil téléphonique est activé.

Pour contacter la Délégation d'Annecy : Tel 06.49.26.14.38

Pour contacter la Délégation de Chambéry : Tel 04.79.69.41.81 (transféré sur un portable)

Si vous êtes confrontés à des difficultés d'accès au soin, aux droits pendant cette période, contactez-nous.

Les activités et rencontres collectives sont toutes suspendues. Les bureaux des délégations sont fermés mais des créneaux vont être ouverts, uniquement sur rendez-vous à partir du 9 Novembre :

A la Délégation d'Annecy, possibilité de rencontrer un salarié, le lundi ou le jeudi.

A la Délégation de Chambéry, possibilité de rencontrer un salarié, le mardi ou le vendredi.

Vous êtes invités à prendre rendez-vous principalement pour des démarches personnelles, ou si vous avez besoin de venir parler à quelqu'un qui sera à votre écoute.

Attention, la venue à la délégation n'est possible uniquement sur rendez-vous, une personne à la fois (ou 2 si conjoint, parent, enfant ou tierce personne) et durant un temps limité. Sur place, les gestes barrières devront être assurés.

Vous devez venir par vos propres moyens. Pour Chambéry, nous attendons une réponse de Synchro Accès car pour l'instant ce type de transport ne peut être assuré.

Par ailleurs, à vous tous mais plus particulièrement à vous qui participez à l'une de nos activités dans laquelle vous avez pu tisser des liens d'amitié, nous vous invitons à prendre un rôle en préservant les liens qui nous unissent. Si vous connaissez un adhérent qui peut souffrir d'isolement, qu'il vive seul ou en couple, nous vous invitons à le contacter régulièrement par téléphone, pour prendre de ses nouvelles, parler, échanger, l'écouter. Et surtout, si vous repérez une difficulté particulière, contactez votre délégation.

Nous prévoyons d'organiser aussi des visites à domiciles pour les personnes les plus isolées. Elles seront réalisées pour commencer par des salariés. Elles se feront sur rendez-vous, en respectant les gestes barrières. Si vous en ressentez le besoin, contactez votre délégation.

L'ACCES AUX SOINS

L'activité des professionnels du secteur médico-social est maintenue. La continuité s'impose également en termes d'accompagnement éducatif et rééducatif. Les personnes en situation de handicap bénéficient des mêmes soins que l'ensemble de la population. Afin de faciliter l'accès aux soins, les Centres 15 sont sensibilisés pour la prise en charge particulière de certains types de handicap et les médecins régulateurs spécialistes du handicap, activés. Des fiches-réflexe élaborées avec les associations de personnes leur ont été transmises. La présence d'un aidant aux côtés des personnes pour les accompagner dans leurs soins est possible, à titre exceptionnel, et dans les strictes conditions de sécurité fixées par l'établissement de santé.

« Prenez le temps de chanter, de rire, de vous amuser, tout le monde sait bien qu'après tout, la vie est plus jolie, quand on la prend du bon côté » Charles TRENET

DELEGATION D'ANNECY 84 bis, avenue de Brogny 74000 Annecy

Tél. 06 49 26 14 38 Mail:dd.74@apf.asso.fr Blog : http://dd74.blogs.apf.asso.fr

DELEGATION DE CHAMBERY 306 Rue Jules Bocquin 73000 CHAMBERY

Tél. 04 79 69 41 81 Mail: dd.73@apf.asso.fr Blog : http://dd73.blogs.apf.asso.fr